



Mercredi 3 juin 2009

## INFO POSTE

Le Conseil d'Etat a, dans un arrêt récent, demandé à La Poste de revoir les dispositions régissant ses relations avec ses partenaires sociaux.

Faisant suite à cette demande, deux syndicats ont interpellé la justice martiniquaise par le biais d'un référé dit « Liberté ».

La décision du juge des référés qui a été transmise aux parties concernées ce jour, mercredi 3 juin 2009, ordonne : « Les requêtes de la CDMT et de la FNSA-PTT Martinique sont rejetées ».

La Poste de Martinique s'engage à appliquer toutes les nouvelles dispositions relatives aux partenaires sociaux, dès que celles-ci seront communiquées par le Siège du Groupe La Poste, suite à la décision du Conseil d'Etat.

Signé : Jean-Luc KOZAR  
Directeur de La Poste de Martinique